

CONDITIONS GENERALES

1 - Généralités

1.1. Fresh Chef SRL, ayant son siège social sis à Avenue Eugène Godaux 26, 1150 Bruxelles, BE 0650 765 476, faisant également commerce sous la(les) dénomination(s) commerciale(s) : Dog Chef, Dog Chef Retail et Dog Chef Retail, et également à partir de l'adresse géographique suivante : Wolfshaegen 2A, 3040 Huldenberg (le **Vendeur**) vend des produits (les **Produits**) en ligne, tel que décrit plus en détails sur son site internet www.dogchefretail.com et tout site web de Dog Chef Retail dans le pays où Dog Chef Retail est implanté. Sauf indication contraire du Vendeur, le Vendeur peut être joint au 02/808.13.58 et à info@dogchefretail.com.

1.2. Sauf convention contraire écrite et sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, les présentes conditions générales (les **CG**) s'appliquent à chaque commande de l'Acheteur (la **Commande**) et à tout contrat de vente de Produits conclu entre un acheteur (l'**Acheteur**) et le Vendeur (chacun individuellement un **Contrat**).

Les Produits sur www.dogchefretail.com (et tout site web de Dog Chef Retail dans le pays où Dog Chef Retail est implanté) sont uniquement destinés à être vendus aux professionnels (actifs dans le monde canin) en droit d'exercer et approuvés par le Vendeur à son entière discrétion ; seuls ceux-ci peuvent être Acheteurs des Produits sur le site du Vendeur. L'Acheteur sera ensuite libre de revendre les Produits à ses propres clients, mais uniquement dans le cadre de ses activités professionnelles liées au monde canin.

Par ailleurs, il est entendu que :

- L'Acheteur s'engage à ne pas vendre de produit concurrent aux Produits tant qu'il commandera des Produits sur le site de Dog Chef Retail.
- Les « échantillons » fournis via le site de Dog Chef Retail peuvent être revendus par le Client ou être distribués gratuitement à tout client intéressé par l'alimentation ménagère pour chien.

Par ailleurs, dans le cas où l'Acheteur souhaite acheter un ou des Produit(s), il devra créer un Compte Utilisateur.

Le Vendeur est en droit de demander à tout moment des informations supplémentaires sur l'Acheteur, ses activités ou sa solvabilité. En (i) l'absence de communication de ce dernier, (ii) en cas de doute concernant l'identité de l'Acheteur ou (iii) pour tout autre motif à la discrétion du Vendeur, le Vendeur est en droit de refuser l'achat des Produits ou de le suspendre. Un refus de fournir les Produits n'autorisera jamais l'Acheteur à recevoir une quelconque forme d'indemnisation ou de dommages et intérêts.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CG. Il en informera les utilisateurs du site www.dogchefretail.com et les Acheteurs en publiant un avis sur la présente page. En continuant à utiliser le site www.dogchefretail.com ou à se faire livrer des Produits après la modification des CG, l'Acheteur accepte les nouvelles CG qui se substituent aux précédentes.

1.3. Ces CG s'appliquent uniquement aux acheteurs professionnels, dès lors que les Produits ne peuvent être achetés par des consommateurs via le site www.dogchefretail.com, entièrement dédié aux professionnels (actifs dans le monde canin).

1.4. Les conditions générales de l'Acheteur sont expressément exclues, même si elles sont envoyées à une date ultérieure.

1.5. La Commande implique l'acceptation de ces CG.

1.6. L'utilisation du site dogchefretail.com, ou tout autre extension par un utilisateur ne peut être acceptée que si l'utilisateur est âgé d'au moins 13 ans. Si l'utilisateur a moins de 18 ans, il ne pourra utiliser le site que sous la supervision d'un parent ou tuteur légal. Toute personne de moins de 13 ans ne peut utiliser le site dogchefretail.com. Le Vendeur se réserve le droit de demander la preuve de l'âge de tout utilisateur du site dogchefretail.com. Le Vendeur peut bloquer l'accès à tout utilisateur s'il constate que celui-ci ne rencontre pas les critères mentionnés ci-dessus.

Article 2 - Commandes

2.1. La Commande est une offre de l'Acheteur au Vendeur pour l'achat du(des) Produit(s) spécifié(s) dans la Commande. Le Vendeur peut envoyer un message de confirmation de la commande qui confirme la réception de la Commande de l'Acheteur et reprend les détails de la Commande de l'Acheteur (la **Confirmation de Commande**). Sauf stipulation expresse dans la Confirmation de Commande, une telle Confirmation de Commande est simplement un accusé de réception de la Commande et ne confirme pas l'acceptation de l'offre de l'Acheteur pour l'achat du ou des Produit(s).

2.2. Le Vendeur accepte uniquement la Commande de l'Acheteur et conclut un Contrat avec l'Acheteur lorsque le Vendeur confirme ce Contrat. Cette confirmation du Contrat peut être donnée par écrit avant ou au moment de l'envoi du ou des Produit(s) ou peut être déduite de la livraison du ou des Produit(s) à l'Acheteur.

Article 3 - Prix, facture et paiement

3.1. Indépendamment de tous les prix ou promotions que l'Acheteur a pu voir sur le site internet du Vendeur ou dans les catalogues du Vendeur à un moment donné, les prix sont ceux tels qu'annoncés sur le site internet au moment de la Commande. Le Vendeur vérifiera le prix annoncé pour éviter les erreurs matérielles non intentionnelles lors du traitement de la Commande. Si le prix correct d'un Produit est supérieur au prix annoncé sur le site internet au moment de la Commande, le Vendeur peut annuler la Commande ou informer l'Acheteur du prix correct et inviter l'Acheteur à placer une nouvelle Commande au prix correct.

3.2. Sauf indication expresse contraire, tous les prix sont en EUR et HTVA. Les prix incluent les frais de livraison. D'autres frais peuvent s'appliquer en cas de services supplémentaires demandés et confirmés par l'Acheteur.

3.3. Lors de la Commande de Produits destinés à être livrés hors du pays d'origine de l'envoi, l'Acheteur peut être soumis à des droits et taxes à l'importation qui sont prélevés une fois que le colis atteint la destination spécifiée par l'Acheteur et qui ne peuvent être prédits par le Vendeur. Les droits de douanes sont à charge de l'Acheteur.

3.4. L'Acheteur accepte de recevoir des factures de vente électroniques.

3.5. Le paiement doit être fait en ligne par carte de crédit via une plate-forme de paiement disponible sur le site internet du Vendeur. Les paiements sont immédiatement exigibles et payables lors de la passation de Commande. Si un paiement autorisé par l'Acheteur lors de la passation de la Commande est annulé ultérieurement, tous les frais et dépenses encourus par le Vendeur pour le recouvrement des paiements en souffrance (y compris, sans limitation, les honoraires d'avocat raisonnables, les honoraires d'experts, les frais de justice et d'autres frais de procédure) sont à charge de l'Acheteur.

Le Vendeur peut convenir d'émettre une facture à l'Acheteur qui est payable par virement bancaire dans le délai de paiement indiqué sur la facture (sauf indication contraire, au plus tard 30 jours qui suivent son émission). Dans ce cas, tous les frais et dépenses encourus par le Vendeur pour le recouvrement des paiements en souffrance (y compris, sans limitation, les honoraires d'avocat raisonnables, les honoraires d'experts, les frais de justice et d'autres frais de procédure) sont à charge de l'Acheteur. Tout paiement effectué par l'Acheteur devra d'abord servir à payer les frais judiciaires et extrajudiciaires et les intérêts courus et sera ensuite déduit de la plus ancienne facture de paiement en circulation, même si l'Acheteur mentionne, sur paiement, que le paiement concerne une facture ultérieure.

Si le Vendeur émet une facture à l'Acheteur et que l'Acheteur ne paie pas la facture dans les délais de paiement convenus, le Vendeur peut considérer le Contrat résilié. Dans ce cas, le Vendeur n'aura aucune obligation de livrer les Produits, ou, si les Produits ont déjà été livrés, l'Acheteur sera redevable du montant concerné ainsi que des indemnités de retard prévues ci-dessous.

3.6. Sans préjudice aux droits du Vendeur, toute facture qui reste impayée à la date d'échéance portera, automatiquement et sans notification, un intérêt de 10% par an à compter de la date d'échéance de la facture. L'intérêt de retard sera calculé sur une base journalière jusqu'à ce que tous les montants soient payés intégralement.

3.7. En cas de retard de paiement, le Vendeur facturera à l'Acheteur un montant forfaitaire en compensation de frais administratifs et de frais de recouvrement égaux à 10% du montant impayé de la facture avec un minimum de EUR 25,00.

3.8. Dans le cadre des promotions commerciales éventuellement accordées à l'Acheteur (telles que, à titre d'exemple, les opérations du type « 20+5 » ou « 3+1 »), toute note de crédit ou tout remboursement ne sera émis par le Vendeur que sur présentation, par l'Acheteur, des tickets de caisse probants ou de tout autre document probant accepté par écrit par le Vendeur, justifiant la vente effective des Produits concernés aux conditions de la promotion accordée.

Ces documents probants doivent être transmis au Vendeur au plus tard dans les six (6) mois suivant la date de la transaction concernée. Par dérogation, pour toute transaction effectuée à partir du mois de septembre d'une année donnée, ces documents probants doivent être transmis au Vendeur au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Passé ce délai, aucune note de crédit ni aucun remboursement ne sera accordé par le Vendeur, quelle qu'en soit la cause.

Article 4 - Informations fournies par le Vendeur

4.1. Les informations relatives à la disponibilité des Produits mises à disposition par le Vendeur sont fournies exclusivement à titre d'information et ne garantissent pas que les Produits seront disponibles au moment de la Commande. Si un Produit n'est pas disponible au moment de la Commande, le Vendeur peut en informer l'Acheteur et annuler la Commande. Dans ce cas, l'Acheteur ne sera pas facturé pour les Produits.

4.2. Les estimations des délais de livraison fournis par le Vendeur sont des estimations et ne sont pas des délais de livraison garantis.

4.3. Le Vendeur n'est pas nécessairement le fabricant des Produits. Le Vendeur s'efforce de fournir à l'Acheteur des informations précises et à jour concernant les Produits, mais ne peut garantir que les informations qu'il fournit sur les Produits fabriqués par des tiers sont complètes et correctes. L'Acheteur a la responsabilité de consulter les informations sur l'emballage du Produit, les étiquettes, les avertissements et les instructions fournis avec le Produit avant utilisation.

Article 5 - Rétractation

Considérant la nature du ou des Produit(s) et conformément à la législation applicable, l'Acheteur ne dispose pas d'un droit de rétractation après la livraison du ou des Produit(s).

Article 6 - Responsabilité

6.1. Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité du Vendeur pour toute demande de dommages et intérêts résultant ou en lien avec les Produits ou leur utilisation sera limitée au montant du prix payé par l'Acheteur correspondant à la dernière livraison de Produits destinée à l'Acheteur.

6.2. En outre, dans la mesure permise par la loi, le Vendeur ne sera responsable que de sa faute intentionnelle et de sa faute lourde, et seulement pour les dommages qui sont en lien direct et immédiat avec l'exécution du Contrat entre le Vendeur et l'Acheteur. En aucun cas, le Vendeur ne sera responsable de tout dommage indirect (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de revenus, les pertes de profits ou d'autres dommages consécutifs ou accessoires).

6.3. Les Produits proposés sont conformes à la législation belge en vigueur. Les photographies des Produits n'ont aucun caractère contractuel, ni le poids précis des conditionnements que les fournisseurs peuvent modifier au gré des évolutions de gamme. Le Vendeur se réserve le droit à tout moment et sans préavis d'ajouter ou de supprimer des Produits de son catalogue.

Les photographies et les textes reproduits et illustrant les Produits présentés ne sont pas contractuels. En conséquence, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas d'erreur dans l'une de ces photographies ou l'un de ces textes.

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de rupture de stock ou indisponibilité du Produit. Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites que le site du Vendeur. Le Vendeur dégage toute responsabilité dans le cas où le contenu de ces sites contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. En outre, l'Acheteur s'engage à respecter les conditions et précautions d'utilisation des Produits, telles qu'elles sont stipulées sur les emballages ou dans les fiches produits détaillées sur le site dogchefretail.com.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation des Produits livrés à l'Acheteur, par l'Acheteur ou par un client de celui-ci.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable des éventuelles modifications apportées par les fabricants et/ou les fournisseurs dans la composition des articles vendus sur le site dogchefretail.com.

En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur sera limitée au montant de la Commande.

6.4. Les Produits proposés par le Vendeur sont destinés aux chiens qui sont en bonne santé physique. Le Vendeur n'assume aucune responsabilité quant à l'adéquation du (des) Produit(s) avec la situation particulière du chien consommant le(s) Produit(s). Il relève de la responsabilité de l'Acheteur, en tant professionnel, de faire valider par son client final le régime alimentaire du(des) chien(s) concerné(s) par un vétérinaire et de faire valider que ce(s) chien(s) peut(vent) consommer le(s) Produit(s). L'Acheteur s'engage également à obtenir l'engagement de son client final de suivre l'évolution de son (ses) chien(s) qui consomme(nt) le(s) Produit(s), avec l'assistance de son vétérinaire. Le Vendeur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Article 7 - Livraison des Produits, risques et propriété

La livraison des produits est exécutée EXW Ex Works (locaux du Vendeur) et les risques passent à l'Acheteur lors de la livraison, sauf si les parties conviennent par écrit d'un autre Incoterm ou de différentes conditions de livraison.

7.2. Le Vendeur informera l'Acheteur de la date et de l'heure de livraison des Produits dès que cela sera raisonnablement possible. Les dates de livraison sont toujours indicatives et le Vendeur peut exécuter des livraisons partielles, sauf accord contraire.

7.3. L'Acheteur doit effectuer toutes les actions nécessaires pour s'assurer que la livraison peut avoir lieu ; à défaut, il est responsable des coûts encourus par le Vendeur.

7.4. Les Produits restent entièrement et exclusivement la propriété du Vendeur jusqu'au paiement complet de la facture du Vendeur pour les Produits (en principal, coûts et intérêts) même s'ils ont été livrés à l'Acheteur.

Article 8 - Inspection des produits

8.1. L'Acheteur doit inspecter les Produits lors de la livraison et doit notifier au Vendeur les vices allégués des Produits conformément à cette clause.

L'Acheteur doit notifier tout vice visible par lettre recommandée au Vendeur dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date de livraison des Produits.

8.2. Les notifications de vices allégués n'affectent pas l'obligation de l'Acheteur de payer les Produits.

8.3. L'Acheteur doit conserver tous les Produits qu'il considère comme défectueux clairement à l'écart de tout autre produit. L'utilisation ou le traitement des Produits sera considéré comme une acceptation inconditionnelle des Produits et une renonciation à toute réclamation à l'égard des Produits.

8.4. Si l'Acheteur a informé le Vendeur conformément à ces CG d'un vice des Produits et à condition qu'il soit établi que les Produits sont défectueux, le Vendeur peut choisir de réparer ou de remplacer les Produits ou de rembourser la partie du prix qui a déjà été payé par l'Acheteur. En outre, la réparation ou le remplacement des Produits, ou le remboursement du prix, doit être le seul recours de l'Acheteur pour les Produits défectueux. L'Acheteur n'a pas le droit de réclamer des dommages indirects supplémentaires.

Article 9 - Sécurité alimentaire et conservation des Produits

9.1. Durée de vie du produit à la livraison

Le Vendeur garantit que les produits livrés disposent, au moment de la livraison à l'Acheteur, d'une durée de conservation restante minimale de 6 mois avant la date limite de consommation (DLC) ou la date de durabilité minimale (DDM).

L'Acheteur reconnaît que les produits doivent être conservés et manipulés conformément aux instructions de stockage afin de préserver leur qualité et leur sécurité alimentaire.

Tout produit dont la chaîne du froid aurait été rompue après la livraison ne pourra engager la responsabilité du Vendeur.

9.2. Température de stockage et contrôle

L'Acheteur s'engage à maintenir les produits à une température conforme aux exigences applicables aux produits surgelés, soit -18°C ou toute autre température indiquée par le Vendeur.

L'Acheteur doit : (i) effectuer un contrôle quotidien de la température des congélateurs ; (ii) consigner ces relevés dans un registre de température conservé pendant une durée minimale de 12 mois ; (iii) mettre ces registres à disposition du Vendeur sur demande.

En cas d'écart de température susceptible d'altérer la qualité ou la sécurité des produits, l'Acheteur doit immédiatement prendre toutes mesures nécessaires pour éviter la mise en vente de produits potentiellement affectés.

9.3. Propreté et entretien des congélateurs

L'Acheteur s'engage à maintenir les congélateurs : (i) dans un état de propreté satisfaisant ; (ii) régulièrement dégivrés et entretenus ; (iii) conformes aux règles d'hygiène applicables au stockage des denrées alimentaires.

Le Vendeur se réserve le droit de contrôler l'état des équipements et d'exiger des mesures correctives si nécessaire.

9.4. Gestion des rappels de produits

Chaque Partie s'engage à informer immédiatement l'autre Partie de tout événement susceptible d'entraîner un rappel ou un retrait de produit (risque sanitaire, défaut qualité, non-conformité réglementaire, etc.).

Le Vendeur communiquera à l'Acheteur toutes les informations nécessaires concernant : (i) l'identification des lots concernés ; (ii) les mesures à prendre (retrait, rappel, destruction, retour des produits) ; (iii) les messages à destination des consommateurs.

L'Acheteur s'engage à : (i) retirer immédiatement de la vente les produits concernés ; (ii) afficher dans le magasin les informations de rappel fournies par le Vendeur de manière visible pour les consommateurs ; (iii) coopérer pleinement à toute procédure de retrait ou de rappel ; (iv) fournir au Vendeur toute information utile concernant les quantités vendues ou en stock.

9.5. Traçabilité

L'Acheteur s'engage à maintenir un système permettant de retracer les lots de produits reçus, conformément aux obligations applicables en matière de sécurité alimentaire. Ces informations devront pouvoir être communiquées au Vendeur dans les plus brefs délais en cas de contrôle ou de rappel produit.

9.6. Rotation des stocks

L'Acheteur s'engage à appliquer le principe FIFO (First In – First Out) afin de garantir la vente prioritaire des produits ayant la date de consommation la plus proche. Les produits dont la date de consommation serait dépassée doivent être retirés immédiatement de la vente.

9.7. Responsabilité de l'Acheteur

L'Acheteur est responsable de tout dommage résultant : (i) d'un non-respect des conditions de stockage ; (ii) d'une rupture de la chaîne du froid après la livraison ; (iii) ou du non-respect des procédures de rappel ou de traçabilité.

9.8. Formation du personnel du magasin

L'Acheteur s'engage à veiller à ce que les membres de son personnel impliqués dans la réception, le stockage, la manipulation et la vente des produits aient reçu une formation adéquate relative à la manipulation et à la conservation des produits surgelés, notamment en ce qui concerne : (i) le maintien de la chaîne du froid ; (ii) les conditions de stockage des produits ; (iii) les règles d'hygiène applicables ; (iv) les procédures de retrait ou de rappel des produits. L'Acheteur s'engage à s'assurer que ces informations sont communiquées au personnel concerné et correctement appliquées.

9.9. Rupture de la chaîne du froid

L'Acheteur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de maintenir en permanence la chaîne du froid pour les produits.

En cas de défaillance d'un congélateur, de panne d'électricité, d'écart de température ou de tout événement susceptible d'avoir entraîné une rupture de la chaîne du froid, l'Acheteur doit : (i) isoler immédiatement les produits potentiellement concernés ; (ii) suspendre leur mise en vente ; (iii) informer sans délai le Vendeur ; (iv) suivre les instructions fournies par le Vendeur concernant la gestion des produits concernés. Sauf faute du Vendeur, ce dernier ne pourra être tenu responsable des altérations de produits résultant d'une rupture de la chaîne du froid survenue après la livraison.

9.10. Gestion des produits invendus

L'Acheteur est responsable de la gestion de ses stocks et de la rotation des produits afin d'éviter la présence de produits proches de leur date limite de consommation. Les produits dont la date limite de consommation est dépassée doivent être immédiatement retirés de la vente et éliminés conformément aux règles applicables.

Article 10 - Confidentialité et propriété intellectuelle

10.1. L'Acheteur doit garder confidentielle toute information commerciale, technique, commerciale et savoir-faire acquis du Vendeur.

10.2. Le Vendeur n'a pas vérifié si les droits de propriété intellectuelle de tiers peuvent être violés en raison de la vente ou de l'utilisation des Produits et le Vendeur ne peut être tenu pour responsable de toute perte ou dommage subi par l'Acheteur suite à des violations de droits de propriété intellectuelle d'un tiers. L'Acheteur assume expressément tous les risques d'atteinte à la propriété intellectuelle en raison de son achat et/ou de son utilisation des Produits.

10.3. Sauf indication contraire du Vendeur, le Vendeur ne transmet en aucun cas une licence sur un droit de propriété intellectuelle relatif aux Produits, à leurs compositions et/ou à leurs applications, aux logos du Vendeur, au matériel de marketing, au contenu du site internet ou à tout autre information ou documentation mise à disposition par le Vendeur. L'Acheteur ne peut pas utiliser des outils de collecte et d'extraction de données, des robots ou des données similaires pour extraire du contenu substantiel du site internet du Vendeur et extraire ou réutiliser certaines parties du contenu du site internet du Vendeur sans le consentement écrit exprès du Vendeur.

Article 11 - Sous-traitance et cession

11.1. Le Vendeur peut à tout moment, totalement ou en partie, transférer ou sous-traiter l'exécution du Contrat et peut céder ou transférer, totalement ou en partie, ses droits ou obligations en vertu du Contrat à une tierce partie.

11.2. L'Acheteur n'a pas le droit de céder ou de transférer ses droits ou obligations en vertu du Contrat, totalement ou en partie, à une tierce partie sans l'accord préalable et écrit du Vendeur.

Article 12 – Résiliation

12.1. Sous réserve de la loi applicable, le Vendeur a le droit de mettre fin au Contrat avec l'Acheteur, avec effet immédiat au moyen d'une notification écrite, sans qu'une intervention judiciaire ne soit nécessaire, sans avoir à payer des dommages et intérêts, et sans préjudice de tout autre recours auquel le Vendeur a droit en vertu du droit applicable, lorsque (i) l'Acheteur fait faillite, est en cessation de paiements, déclare faillite, est déclaré en faillite ou a initié une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de procédure similaire, ainsi qu'en cas de tout fait dénonçant l'insolvabilité de l'Acheteur, lorsque (ii) l'Acheteur a commis plusieurs violations sérieuses et répétées à ses obligations en vertu des présentes CG, ou lorsque (iii) il y a un changement important dans le

management, la situation patrimoniale ou l'actionnariat de l'Acheteur. En cas de résiliation du Contrat, toutes les créances que le Vendeur pourrait avoir deviennent automatiquement et immédiatement exigibles.

Le Vendeur pourra par ailleurs mettre fin à tout moment à sa relation d'affaires avec l'Acheteur au moyen d'une notification écrite, sans préjudice du respect des Commandes passées et payées avant la résiliation et des éventuelles commissions encore à payer sur des apports de clients réalisés avant la fin de la relation d'affaires.

12.2. Aucune partie ne sera responsable envers l'autre partie pour tout non-respect du Contrat dans la mesure où l'exécution du Contrat a été retardée, entravée ou empêchée par un événement tout à fait en dehors du contrôle de la partie défaillante (*force majeure*). L'Acheteur n'a pas le droit de demander la résiliation du Contrat ou de réclamer des dommages et intérêts en cas de force majeure.

12.3. Si l'exécution continue des obligations contractuelles d'une partie au Contrat devient excessivement lourde en raison d'un événement qui échappe au contrôle raisonnable de cette partie et dont les conséquences ne peuvent raisonnablement être évitées ou surmontées (*imprévision*), les parties sont tenues, endéans un délai raisonnable à compter de l'invocation de cette clause d'imprévision, de négocier des conditions contractuelles alternatives qui permettent raisonnablement d'atténuer les conséquences de l'événement imprévisible. Si les parties ne parviennent pas à un accord sur ces conditions contractuelles alternatives, chaque partie a le droit de résilier le Contrat.

Article 13 – Divisibilité

Si une disposition du Contrat est jugée illégale, nulle, invalide ou inapplicable en vertu du droit d'une juridiction, la disposition ne sera sans effet que dans les limites de cette inapplicabilité ou invalidité, et cela n'affectera pas la légalité, la validité et le caractère exécutoire du reste du Contrat dans cette juridiction. En outre, la légalité, la validité et le caractère exécutoire de l'ensemble du Contrat ne seront pas affectés dans les autres juridictions.

Article 14 – Charte Vie Privée

L'Acheteur marque expressément son accord sur la Charte Vie Privée ci-jointe.

Article 15 – Résolution des conflits - droit applicable - juridiction compétente

15.1. Tous les litiges entre le Vendeur et l'Acheteur sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de l'arrondissement du siège social du Vendeur.

15.2. Le Contrat est soumis et doit être interprété conformément au droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale de marchandises.